

## Conseil Municipal du 25 Juin 2019

**Présents** : Mr Milet, Mr de Vallavieille, Mme Gournay, Mr Jamet, Mme Rolland, Mr Férey, Mr Leconte, Mme Plaisance, Mr Lesseline, Mr Martin, Mr Vasche

**Absents** : Mr Harel, Mme Letourneur

Préambule : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par le club du souvenir militaire qui remercie la municipalité pour la mise à disposition d'emplacements, de sanitaires, mais également le personnel de la mairie pour sa réactivité et Monsieur le Maire pour sa présence à la cérémonie du 4 juin.

### **1 Approbation compte rendu du conseil municipal**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil de la réunion du mois de mai dernier.

### **2 Indemnités parking**

Dans le cadre des festivités du 75<sup>e</sup> anniversaire, il a été nécessaire d'obtenir la mise à disposition de terrains privés pour le stationnement de véhicules ainsi que pour l'installation d'infrastructures. Monsieur le Maire propose que les propriétaires soient indemnisés à hauteur de 50€ / ha au minimum. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'indemniser chacun pour un montant de 70€/ha.

### **3 Remboursement frais de déplacement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Elizabeth Rieman souhaite donner au musée la canne de Théodore Roosevelt. De ce fait, cette personne est arrivée ce jour des Etats-unis et considérant la valeur de l'objet, il lui a été proposé la prise en charge de son billet d'avion aller-retour. Le conseil municipal se réjouit du cadeau qui va être fait au musée, et accepte à l'unanimité de rembourser les frais d'avion à cette personne pour un montant de 1833.13€. Monsieur le Maire précise que des frais de taxi, de navette et de train sont également à prévoir.

### **4 Personnel**

- Monsieur le Maire fait part de quelques changements au niveau du personnel du musée : Madame Murielle Poisson sera titulaire au 1<sup>er</sup> juillet prochain, Monsieur Ledan dit Guomar est toujours en arrêt maladie, Madame Leconte a repris son poste après quelques jours d'arrêt également. De plus Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Baugin a demandé une disponibilité pour convenance personnelle à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain pour une période de 1 an renouvelable. Le départ de Mme Baugin obligera une réorganisation interne du musée et éventuellement un recrutement en CDD pour pallier à cette absence.
- Monsieur le Maire rend compte d'un souci concernant la situation de Madame Flavie Poisson qui a créé une société pour être guide touristique sur les sites historiques avec Monsieur Thomas Voisin qui est saisonnier au musée. Monsieur le Maire indique qu'il avait signé une autorisation de cumul d'activités en août 2018 mais qu'aucune mention de création de la société « Normandy Discovery Tours » n'était faite. C'était pour lui, une activité faite par Mme Poisson à titre exceptionnel et sur une courte période. Monsieur le Maire ajoute qu'il a découvert l'activité réelle de Mme Poisson dans la presse locale en mars 2019. A partir de cette date, Monsieur Milet a informé l'agent du problème que posait son cumul d'activités avec un poste dans la fonction publique et une réponse juridique à nos interrogations nous a été adressée par les services du centre de gestion de la Manche. Dernièrement, quelques conseillers se sont interrogés également sur le possible conflit d'intérêts et sur le positionnement professionnel de Mme Poisson. Il est également noté que Mme Poisson ne suit pas le même rythme de travail que ces

collègues (travail du dimanche) et que cela peut poser problème vis-à-vis des autres agents. Ce jour, il est demandé aux conseillers municipaux de statuer sur le fait de maintenir ou de retirer l'autorisation de cumul d'activités délivrée à Mme Poisson. Monsieur le Maire propose avant qu'une décision soit prise que Mme Poisson vienne s'exprimer à cette réunion. Après discussion, considérant que plusieurs entretiens ont eu lieu avec sa hiérarchie, les membres du conseil municipal à la majorité des voix refusent la présence de celle-ci. Le conseil municipal souhaite préciser que le travail réalisé par Mme Poisson n'est nullement remis en cause, qu'il correspond aux attentes de la directrice du musée. Monsieur le Maire ajoute que Mme Poisson doit être titulaire au 1<sup>er</sup> juillet prochain et que ce cumul d'activités ne peut en aucun cas remettre en question cette titularisation. Après discussion, le conseil municipal décide avec 9 voix pour et 2 voix contre, de retirer l'autorisation de cumul d'activités à Madame Flavie Poisson. Un courrier lui sera donc adressé dans les prochains jours pour l'informer de cette décision et pour lui demander de régulariser sa situation. Plusieurs conseillers font part de leur souhait de voir Mme Poisson inscrite sur le planning au même titre que les autres agents un week-end sur deux. Pour conclure, il est précisé qu'en cas de poursuite du cumul d'activités sans autorisation, l'agent s'expose à des sanctions disciplinaires et financières inscrites dans la réglementation.

## **5 Travaux église**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver un avenant pour les travaux de restauration de l'église. Cet avenant concerne la diminution du montant de la tranche ferme et l'augmentation du montant de la tranche conditionnelle. Le montant total de la modification est de 60.74€ HT et il est proposé de ramener celui-ci à 0€ par l'architecte. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cet avenant n°2 et de ce fait la prolongation de l'ordre de service.

## **6 Rechargement en sable**

Les services de la DDTM ayant fait part de possibles subventions pour un prochain rechargement en sable, Monsieur le Maire propose qu'une nouvelle opération soit envisagée pour le dernier trimestre 2019. Un devis de l'entreprise Cuquemelle est parvenu en mairie pour l'apport de 5000m<sup>3</sup> de sable ainsi que pour la pose de 900ml de ganivelles. Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés à 80%, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et accepte le devis de 40 482€ TTC de l'entreprise.

## **7 Aménagement du site d'Utah**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que l'étude initiale a été financée par la communauté de Communes de la Baie du Cotentin. Plusieurs propositions avaient été faites à la suite de celle-ci mais aucune ne convenait en totalité. Le cabinet ERA propose donc une prestation d'ingénierie qui permettrait d'ajuster les propositions pour répondre au mieux aux besoins. A ce jour, il est important que soit réalisée une synthèse de la solution retenue afin de préparer le marché de maîtrise d'œuvre qui définira précisément les travaux. Monsieur le Maire précise que le complément demandé comprendra la suppression du stationnement des bus le long de la dune et le regroupement des véhicules dans le parking actuel, la renaturation de l'ancien parking cars, la création d'un parking voitures à proximité de la base de plein air, ainsi que la création d'un cheminement piétons. Monsieur Vasche se pose la question de l'utilité d'une telle étude et considère que la pose d'un engin de type « char » suffirait à inciter les touristes à se garer sur le parking. Le conseil municipal accepte avec 10 voix pour et 1 voix contre le devis pour ce complément d'étude pour un montant de 6450€ HT.

Monsieur le Maire ajoute qu'une restitution de celle-ci sera présentée au musée le 4 juillet prochain et que les conseillers recevront une convocation dans les prochains jours.

## **8 Vote des subventions et participations**

Le conseil municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

Frais de scolarité (ogec Carentan et Ste Mère) : 4890€  
Amicale des sapeurs-pompiers : 100€  
Société de chasse intercommunale : 100€  
Les fleurs de la mémoire : 30€  
Le comité des fêtes : 1900€  
L'Association Nationale de la Croix de Guerre : 30€  
L'Association de jumelage Edelfingen/Ste Marie : 500€ à titre exceptionnel  
L'Association Jour J des amis d'Utah Beach : 100€  
L'Avenir sportif : 1900€  
L'Association des anciens combattants : 100€  
La Marche pour la Paix : 1000€

Les participations suivantes sont également votées :

FAJD : 170.89€  
L'association des maires ruraux : 100€  
CAF : 445.80€  
L'association des maires du département : 118.21€

## **9 Aménagement ancienne poste**

Pour pouvoir entreprendre des travaux dans le bâtiment de l'ancienne poste, il est nécessaire de passer un marché avec un architecte. Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'un courrier d'appel à candidature a été adressé à trois cabinets pour obtenir des propositions pour l'aménagement d'un restaurant. A ce jour, les 3 agences ont adressé leur candidature qui sera jugée uniquement sur les références et les moyens. Monsieur le Maire va soumettre ces dossiers à la commission d'appel d'offres dans les prochains jours et une décision d'attribution sera prise lors du prochain conseil municipal.

## **10 Questions diverses**

- Conseillers communautaires en 2020 : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que dans la perspective des élections municipales de 2020, les communes et leur intercommunalité doivent procéder à la détermination du nombre et à la répartition des sièges au sein du conseil communautaire. Monsieur le Maire précise que 49 élus siègeront dans cette instance contre 71 actuellement. Un accord local est proposé par la CCBDC pour la répartition des sièges qui en maintiendrait deux pour représenter la commune de Ste Marie. Monsieur le Maire ajoute qu'en cas de rejet de cet accord local et la répartition de droit commun qui sera appliquée et dans ce cas un seul siège sera attribué à la commune. Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, la proposition d'accord local faite par la CCBDC.
- Zone Conchylicole : Monsieur le Maire rappelle que des lots sont en vente à la zone conchylicole et qu'à ce jour, un seul conchyliculteur n'a pas fait connaître sa décision. Les autres lots étant vendus, la commune fera appel à un géomètre prochainement.
- Réclamation : Monsieur le Maire fait part d'une réclamation d'une habitante de la rue de Thouays concernant le mauvais état d'un trottoir. Monsieur Lesseline se rendra sur place.
- Déclaration d'intention d'aliéner : Monsieur le maire informe le conseil de la réception de deux dossiers de préemption. Le premier concerne une parcelle située dans le lotissement de la petite Galie et le second concerne un bien situé à Pouppeville. Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas user de son droit de préemption.

- Enquête cultures marines : une enquête est actuellement en cours et concerne trois demandes sur notre commune. Après étude, le conseil donne un avis favorable sur les demandes n° CH19/0093 et CH19/0092 qui ne posent pas de problèmes avec les concessions existantes et qui ne modifient pas les surfaces exploitées. Par contre, le conseil municipal donne un avis défavorable à la demande n° CH19/0093 qui avec sa nouvelle implantation n'est plus du tout dans l'alignement des parcs existants et qui se rapproche beaucoup trop du bord de côte.
- Trésorerie : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Trésorerie de Carentan et de Ste Mère Eglise doivent fermées au 31 décembre et qu'il est envisagé la création d'un accueil de proximité assuré par un personnel communal qui sera en relation avec les services de la direction générale des finances publiques. Le site de Carentan deviendra un service de gestion comptable uniquement hospitalier pour le nord Manche. Les conseillers sont inquiets de voir le service public disparaître et s'interrogent pour le suivie budgétaire et comptable de la commune ainsi que pour le versement des fonds par les régisseurs de recettes qui devra s'effectuer à St-Lô.
- Inauguration travaux de l'église : Monsieur le Maire distribue à chacun une invitation pour l'inauguration des travaux de l'église le 13 juillet prochain et précise que l'ensemble de la population est invitée à y assister.
- Projet éclairage : Suite à une visite de la commission sécurité, il s'avère que l'éclairage de l'église n'est plus en conformité avec la réglementation et qu'il est urgent d'envisager la réfection complète de celui-ci. Monsieur le Maire propose donc de demander des devis à plusieurs entreprises et de voir si un projet comme celui-là pourrait être subventionné. Un projet de modification d'éclairage étant à l'étude actuellement au musée, les deux dossiers de subvention pourraient peut-être être déposés en même temps. Le conseil municipal donne son accord.
- Jumelage : une délégation allemande venant en visite à Ste Marie début août, il est demandé d'organiser un pot d'accueil. Madame Plaisance et Madame Gournay se chargeront de celui-ci.
- Monsieur de Vallavieille informe les élus que le musée a en exposition un billet signé de Collins et de Roosevelt et que celui-ci faisait l'objet d'un contrat de prêt avec la condition d'être visible des deux faces. Monsieur Christopher Wolf est venu dernièrement et a constaté qu'une seule face était exposée et demande donc que le nécessaire soit fait pour régulariser la situation. Monsieur de Vallavieille s'est engagé à trouver une solution avant le 1<sup>er</sup> mai 2020 et contactera l'entreprise Collin pour avoir des propositions de vitrine ou autre. En cas de non-respect de cette clause pour cette date, Monsieur Wolf reprendra son billet.
- Prochaine réunion du conseil : le samedi 6 juillet à 10h30.